



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 16 juillet 2021

**Objet : Transformation du groupe scolaire Desanti, maternelle et élémentaire,
en site entièrement bilingue**

Date de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 9 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 16 juillet à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 33

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;

Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;

Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;

Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur DASSIBAT Franck ;

Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur TATTI François ;

Monsieur MORGANTI Julien à Madame ALBERTELLI Viviane

Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Madame SALGE Hélène.

Madame VESPERINI Françoise à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :

Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2017/JUIL/01/10 en date du 25 juillet 2017 portant approbation de l'implantation de nouveaux sites bilingues dans les écoles de Bastia ;

Vu l'avis favorable du Conseil extraordinaire du groupe scolaire Defendini en date du 12 mai 2017, relatif à la transformation de l'école en site bilingue dès la rentrée 2017 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires sociales, culturelles et de l'éducation en date du 13 juillet 2021 ;

Considérant que depuis 2014, notre collectivité entend promouvoir l'enseignement bilingue dans les écoles avec le souci constant du dialogue et de la concertation avec les équipes enseignantes, les parents d'élèves et les instances académiques ;

Considérant la demande de la municipalité auprès de l'Inspection académique d'engager un processus d'implantation de nouveaux sites bilingues dans les quartiers sud à l'école Defendini et d'étendre à l'élémentaire la filière bilingue de l'école maternelle Calloni ;

Considérant que le Conseil extraordinaire du groupe scolaire Defendini, réuni le 12 mai 2017, a émis un avis favorable à la transformation de l'école en site bilingue dès la rentrée 2017 ;

Considérant les résultats de l'enquête auprès des parents d'élèves, menée par l'Education Nationale, montrant un résultat favorable à 71,8% pour l'enseignement bilingue ;

Considérant le vote du Conseil de l'école élémentaire Calloni, réuni le 31 janvier 2017 dépassant la demande d'extension de la filière bilingue émanant de la municipalité, et votant pour la transformation du groupe scolaire en site entièrement bilingue ;

Considérant que le Conseil d'école extraordinaire du groupe scolaire Desanti qui présente une double filière (bilingue et standard) réuni le 5 février 2021 a voté pour la transformation des écoles maternelle et élémentaire en sites entièrement bilingues avec 88,5 % de voix favorables ;

Considérant la répartition des écoles entièrement bilingues/à double filière/standard suivante à compter de la rentrée 2021/2022 :

Groupes scolaires (maternelle et élémentaire) entièrement bilingues :

- Charpak ; Desanti ; Campanari ; Cardu ; Calloni ; Defendini ; Subissi

Groupe scolaire avec une double filière (bilingue et standard) :

- Venturi

Groupes scolaires entièrement standard :

- Gaudin ; Andrei ; Reynoard ; Amadei

Considérant que pour l'année scolaire 2020/2021, le pourcentage d'élèves recevant un enseignement bilingue s'élève à 64% dans les écoles maternelles et 53,5% dans les écoles élémentaires ;

Considérant que ces pourcentages augmenteront progressivement chaque année dans les nouveaux sites entièrement bilingues, Calloni, Defendini et Desanti, jusqu'à l'installation complète du cursus bilingue (de la petite section de maternelle jusqu'au CM2) ;

Considérant les perspectives d'évolution des pourcentage à hauteur de 70% d'élèves bilingues en maternelle et 68% à l'élémentaire.



Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article unique :

- **Prend acte** de la transformation du groupe scolaire Desanti (maternelle et élémentaire), validée par l'Education Nationale, en site entièrement bilingue.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli